



COMMUNIQUÉ

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles

Le Comité sénatorial des langues officielles prône l'augmentation du bilinguisme des jeunes Canadiens

OTTAWA (le 16 juin 2015) Le Comité sénatorial permanent des langues officielles a déposé aujourd'hui son plus récent rapport intitulé : *Viser plus haut : Augmenter le bilinguisme de nos jeunes Canadiens.*

Le rapport contient dix recommandations axées sur quatre domaines précis : la promotion active du bilinguisme, la maîtrise accrue des langues officielles, les pratiques novatrices et le financement. Le Comité soutient que le gouvernement fédéral a un rôle de chef de file à jouer pour que le bilinguisme reprenne la place qui lui revient comme valeur fondamentale dans l'ensemble du pays.

« Le Comité sénatorial déplore la baisse de la proportion de jeunes Canadiens en mesure de soutenir une conversation en français et en anglais. Cette question doit être prise très au sérieux. Le maintien du *statu quo* n'est plus une option. Nous croyons qu'il y a lieu de fixer des objectifs clairs et ambitieux pour l'avenir du bilinguisme. Le Comité sénatorial trouve important de prendre dès maintenant les mesures qui s'imposent pour renforcer le statut et l'égalité des deux langues officielles au Canada. Nous sommes convaincus qu'un engagement ferme du gouvernement fédéral en faveur d'une promotion active du bilinguisme et d'une maîtrise accrue des langues officielles dans l'ensemble du pays est non seulement souhaitable mais essentiel. »

Sénatrice Claudette Tardif, présidente du Comité

« Beaucoup a déjà été fait pour augmenter le bilinguisme chez nos jeunes Canadiennes et Canadiens. Mais ce n'est pas assez. Il faut viser plus haut. 'Pour apprendre une langue, il faut la vivre' nous a dit un jeune témoin. Les élèves doivent se sentir motivés à utiliser leur langue seconde dans des contextes autres que le simple milieu scolaire, par exemple, avec les amis, en ligne, les médias, les études postsecondaires dans l'autre langue officielle, et les échanges linguistiques et culturels. Nous encourageons le gouvernement fédéral à prendre acte des bonnes pratiques énumérées dans notre rapport. »

Sénatrice Suzanne Fortin-Duplessis, vice-présidente du Comité

Sommaire des recommandations du rapport

- Reconnaissant les compétences partagées en éducation et les responsabilités qui incombent au gouvernement fédéral en vertu du paragraphe 43(1) de la *Loi sur les langues officielles*

concernant l'apprentissage du français et de l'anglais au Canada, Patrimoine canadien doit assurer un accès partout et pour tous aux programmes de langue seconde dans l'ensemble du Canada.

- Que Patrimoine canadien, en vertu des responsabilités qui lui incombent au paragraphe 43(1) de la *Loi sur les langues officielles*, encourage le public et les entreprises à favoriser la reconnaissance et l'usage des deux langues officielles et qu'il mette sur pied une campagne nationale de sensibilisation pour valoriser l'apprentissage du français et de l'anglais comme langues officielles du Canada.
- Que Patrimoine canadien, en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et en consultation avec les organisations langagières, les conseils scolaires et les enseignants, se fixe un objectif précis et mesurable pour accroître la maîtrise des langues officielles au sein de la population canadienne, en particulier chez les jeunes de 15 à 19 ans, d'ici 2018.
- Que Patrimoine canadien accorde une place importante à la poursuite de l'apprentissage des langues au-delà du secondaire en aidant les collèges et les universités à développer davantage de programmes en langues officielles et en leur fournissant les ressources nécessaires.
- Que Patrimoine canadien, en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, établisse un cadre canadien commun de référence pour les langues identifiant des niveaux communs de référence liés à l'enseignement, l'apprentissage et l'évaluation des compétences langagières au Canada, d'ici 2018.
- Que Patrimoine canadien augmente dès maintenant son appui aux échanges linguistiques et culturels, à la fois pour les élèves et les enseignants.
- Que Patrimoine canadien encourage les médias à jouer un rôle actif dans la promotion des langues officielles en s'inspirant des pratiques mises sur pied par TV5 Québec-Canada et TFO Éducation.
- Que Patrimoine canadien investisse dans la réalisation de recherches solides qui mettent l'accent sur les pratiques novatrices et diffuse les résultats des recherches les plus récentes en matière de promotion et d'enseignement des langues officielles.
- Que Patrimoine canadien maintienne, voire augmente, ses investissements pour la promotion et l'enseignement des langues officielles, en tenant compte des quatre priorités identifiées dans ce rapport : la promotion active du bilinguisme, la maîtrise accrue des langues officielles, les pratiques novatrices et le financement.
- Que Patrimoine canadien améliore les pratiques actuelles de reddition de compte pour s'assurer que l'argent investi dans le cadre des ententes fédérales-provinciales/territoriales le soit à bon escient.

Faits en bref

- Durant son étude qui a commencé au printemps 2013, le Comité a tenu 19 réunions à Ottawa durant lesquelles il a entendu 51 témoins. Ces témoins représentaient divers secteurs : milieu de l'éducation, représentants gouvernementaux, chercheurs, jeunes, parents, professeurs, médias et organismes à but non lucratif.

- L'enseignement de la langue seconde représente, depuis le depuis des années 1970, une part très importante des investissements du gouvernement fédéral en matière de langues officielles.
- En 2011-2012, 2,4 millions de jeunes Canadiens apprennent le français ou l'anglais comme langue seconde dans les écoles primaires et secondaires au pays.
- En 2011-2012, environ 350 000 jeunes anglophones sont inscrits dans les programmes d'immersion en langue française.
- Depuis les débuts du français intensif au Canada, en 1998, environ 62 000 élèves ont participé au programme.
- La proportion de jeunes du secteur public exposés aux programmes de français de base est en baisse depuis 20 ans, passant de 53 % en 1991 à 44 % en 2011.

Liens connexes

Cliquez ici pour voir [l'infographique](#) du rapport *Viser plus haut : Augmenter le bilinguisme de nos jeunes Canadiens*.

[5 choses que les Canadiens devraient savoir au sujet des comités du Sénat](#)

Cliquez [ici](#) pour en savoir plus sur le Comité sénatorial permanent des langues officielles et son travail.

Suivez les travaux du Sénat du Canada sur [Twitter @SenatCA](#) ou utilisez le mot-clic #SenCA.

Pour les mises à jour du comité sur Twitter, utilisez le mot-clic #OLLO

Pour plus d'information, communiquer avec :

Francine Pressault
Relations avec les médias
613-299-5359
francine.pressault@sen.parl.gc.ca

Daniel Charbonneau
Greffier du comité
613-301-7565
daniel.charbonneau@sen.parl.gc.ca